

La Gazette de Sorel.

Journal Bi-Hebdomadaire Politique, Commercial, Agricole et Littéraire.

G. I. BARTHE, Propriétaire et Rédacteur.

Publié dans les Intérêts du District de Richelieu.

JOSEPH CHENEVERT, Imprimeur.

POESIE.

LE CANADA FRANÇAIS A L'ANGLETERRE.*

Ce n'est rien de ton sang qui coule dans mes veines,
Albion, je n'ai pas ta langue ni ta foi ;
Pour vaincre ma fierté tes luttres furent vaines
Et sous ton étendard je dicte seul ma loi,
A l'heure où tes soldats déroulaient sur mon
Ton drapeau si souvent refoulé de ses bords,
Le mien s'abaissa au loin ! Et pour doubler
Ma détresse envahit le repos de mes morts.
Dans le moides traits j'avais mis confiance,
A toi, loyalement, mon cœur s'était offert ;
L'orgueil me répondit avec la défiance.—
Qui fera le récit de ce que j'ai souffert !
Des chaînes qu'en tremblant l'esclave seul sou-
Tu charges le guerrier ; vaincu mais non soumis,
J'ai rompu les anneaux pour me forger un glaive
Et je l'ai fait servir... contre tes ennemis !
Depuis, j'eus cent motifs à ta reconnaissance.
Pourtant tu persistas dans ton aveuglement.
Ce n'est qu'au dernier jour, quand trébula ta
Que tu m'ouvris tes bras pour un rapprochement.
Sans secours, j'ai groupé sur ce sol d'Amérique
Ma tribu dispersée au souffle du malheur :
C'est plus qu'un rejeton d'une race héroïque,
C'est un peuple ! il est libre, il défend son hon-
Oui, reconnais-moi bien !—Tu brisas par le mou-
Tant de sceptres, de lois, de vieilles coutumes,
Et ton oeil, contemplant ma ruine féconde,
S'étonne d'un échec devant mes libertés.
Car tu n'as jamais pu les faire entrer sous terre !
Le jour où je tombai sans implorer merci,
Elles m'ont conseillé la fierté salutaire
Qui plait même au vainqueur, quand il est no-
Mou fer crois le tien au feu de cent batailles,
A toi, terrassé plus que tes généraux ;
Tu convoitas mon sol, mes foyers, mes murail-
Mais pour te résister j'eus toujours des héros.
Enfin, lorsqu'abattu je te rendis les armes,
César, ton prisonnier fut Vercingétorix !
J'acceptai mon destin en méprisant les larmes ;
Le sang des vieux Gaulois n'est pas encore tar-
Je puis coudre l'épée autruiques vengesses
Des griefs qu'annusant contre toi mes vœux ;
Mais avec tes enfants partagent ma tendresse
J'embellis de la paix le temple glorieux.
Je marche à tes côtés sans incliner la tête :
Je crois à ta valeur — J'ai vain à me souvenir
J'espère dans mon droit pour braver la tempête ;
Et, scrutant mon passé, j'entrevois l'avenir !
Vois donc sur quel pilier pose ici ton empire
Et tu respecteras mes efforts courtois.
Tandis qu'ouvertement dans tes murs on cons-
Moi, grand l'arme au bras, je serai généreux :
En échange de mots dont j'ai gardé mémoire,
Tiens, prends ce don royal : un trône est là
Vainement tu voulais m'effacer de l'histoire.—
Dia lequel est de nous plus digne d'être roi !
Par les chemins ombreux ;—au seuil de nos vil-
Sur mon beau St. Laurent, — au fond des ate-
Eondissent à ma voix les cours, les vrais cou-
Mes fils savent m'aimer et comptent par milliers.
Heureux des droits auxquels l'héritier peut pré-
Ils ont gardé l'espoir de les voir maintenir.
C'est un dépôt sacré, qu' intact il faudra rendre,
Et leurs regards jaloux plongent dans l'avenir.
Une main bien-aimée a su tracer la route,
Ils veulent la poursuivre à pas sûrs, quoique
Il n'est point de labour, si pénible, qui coûte
Quand il est tempéré par des fruits consolants.
La foi qui les conduit, est la foi des ancêtres :
Leur bravoure est le lot des enfants du soldat.
Leur génie isolé n'a pas connu de maîtres,
Mais il place au soleil le nom du Canada !
Albion ! si l'outrage est si de l'ignorance,
Nous avons malgré lui des gloires à chanter !
Et je dis pour calmer la frivole arrogance,
Mes bardes n'auront pas de tâches à compter !
Donc, il ne faut rougir du serment qui nous lie
L'étable et le rocher sont nobles tous les deux,
Nul n'abdique, ses droits, nul ne se mégalise,
L'estime est digne et belle, — et le mépris hi-

BENJAMIN SULTE

AUX CULTIVATEURS.

QUELQUES CONSEILS SUR LA MANIÈRE DE FAIRE DU PAIN.

L'expérience a justifié les préceptes suivants, pour la bonté du pain :

- 1^o. Le blé et le seigle nouveaux ne sont jamais sains surtout lorsque l'année a été humide. C'est d'ailleurs une économie que d'attendre pour les employer ; car, nouveaux, ils ne donnent pas autant de farine que ceux qui sont vieux.
- 2^o. Il ne faut pas faire moudre le seigle et le blé ensemble, parce que le grain de seigle était plus petit que celui du blé, la mouture ne porte pas également sur l'un et sur l'autre. Il est préférable de ne mêler les farines qu'après qu'elles ont été faites séparément.
- 3^o. Lorsque les meules du moulin vont trop fort, ou sont trop serrées, le son devient menu comme de la farine, et passe avec celle-ci dans le bluteau, et alors la farine reste humide et moist promptement.
- 4^o. Lorsque le son est trop gros, et qu'on y a laissé trop de farine, il faut le faire tremper dans de l'eau durant une nuit, passer cette eau dans un linge et l'employer à faire du pain.
5. Il ne faut pas tenir la farine près des écuries, ni d'aucun endroit d'où s'exhalent de mauvaises odeurs car elle prendrait un mauvais goût.
6. Le vieux levain donne un goût aigre au pain ; par conséquent quand on cuit rarement, il faut tenir le levain très-chaudement, pour lui conserver sa force et le rafraichir tous les jours, c'est-à-dire y ajouter un peu de farine et d'eau.
- 7^o. Toutes les eaux possibles sont bonnes pour faire le pain, pourvu qu'on ne les verse dans la huque qu'à travers un linge. Il est nécessaire que l'eau soit tiède, mais jamais bouillante, pas même en hiver. Lorsqu'on veut faire le pain à l'eau froide, surtout en été, il faut le pétrir davantage, c'est le moyen de le rendre meilleur.
- 8^o. Il faut pétrir toute la pâte jusqu'à ce qu'elle ne tienne plus aux mains ; plus on l'aura pétrie, meilleur sera le pain. Le pétrissage est de la plus grande utilité ; ce n'est que par ce moyen que l'on unit intimement la farine à l'eau, union absolument nécessaire pour l'uniformité et la plomptitude dans la fermentation.
- 9^o. Lorsque la pâte est assez levée il faut enfourner sans délai ; autrement la pâte fermente trop et s'aigrit.
- 10^o. On doit veiller à ce que le four ne soit ni trop chaud, ni pas assez, et que la chaleur soit également répandue partout.
- 11^o. Les vieux bois qui ont été peints sont dangereux pour chauffer le four ; ils donnent au pain une mauvaise qualité.
- 12^o. On doit laisser ressuer et refroidir le pain avant de le manger, non seulement pour qu'il ne nuise pas, mais encore pour qu'il dure davantage.

UN NOUVEAU CONTINENT.

Les journaux d'Honolulu nous apportent une nouvelle, destinée à occuper l'attention du monde savant. Il ne s'agit de rien moins que de la découverte dans la mer glaciale arctique d'une terre si verte que les baleinières qui l'ont aperçue n'hésitèrent pas à la qualifier de continent.

On sait que l'existence de cette terre avait été soupçonnée par le navigateur russe Wrangell, qui, de 1821 à 1823, se livra, pour la découvrir, à des recherches qui n'aboutirent pas. En 1821, après avoir remonté le fleuve Kolyma, Wrangell prétendit être parvenu jusqu'à un 72^e degré de latitude nord. Il avait marché sur les glaces pendant quarante six jours. Plus tard, il continua ses recherches, puis contraint de s'arrêter à l'extrême bord des glaces solides, il rebroussa chemin sans avoir découvert aucune terre. Cependant il était convaincu qu'elle devait exister ; il en avait en-

tendu parler par les peuplades qu'il avait rencontrées ; et, bien que personne ne pût se flatter de l'avoir vue, cette terre s'est trouvée depuis indiquée sur quelques cartes sous cette dénomination : Grandes terres hautes.

Aujourd'hui, son existence ne peut plus être mise en doute. L'été dernier qui a été, au dire des baleinières, le plus doux et le plus favorable qu'on ait vu, a permis à quelques-uns d'entre eux de remonter plus au nord qu'ils ne l'avaient jamais fait. Voici ce que dit du nouveau continent, le capitaine Long, du baleinier *Nile*, dans une lettre qu'il adresse à M. Whitney.

"Pendant ma croisière dans l'Océan Arctique, durant cette saison, j'ai vu une terre qui n'est signalée sur aucune des cartes que je connais. Nous l'avons aperçue la première fois le 14 août au soir, et le lendemain à neuf heures du matin, le navire se trouvait à environ 18 milles de l'extrémité ouest de cette terre. J'ai bien pu l'observer ce matin là, et j'ai reconnu en faisant le point, que l'extrémité occidentale devait se trouver par 70^e 46' de latitude nord et 138^o 30, de longitude est.

"Les parties basses semblaient couvertes de végétation. On n'y voyait pas de neige. Comme il y avait des glaces flottantes entre nous et la terre, et que je n'apercevais aucune trace de baleines, je ne crus pas devoir courir le risque de m'approcher de la côte, quoique je pense que cela eût pu se faire sans grand danger.

"Nous fimes voile à l'est, le long de la terre, pendant la journée du 15 et une partie de celle du 16, et en certaines places nous n'en restâmes pas éloignés de plus de 15 milles.

"Le 16, le temps était très clair et plaisant ; nous eûmes une bonne vue des parties centrale et orientale. Près du centre, par 180^e de longitude environ, s'éleva une montagne qui à l'apparence d'un volcan éteint, et dont, approximativement, j'ai estimé la hauteur à 2,480 pieds.

"Ce jour-là, nous fimes d'excellentes observations, et je relevai le cap sud-est que je nommai Cap Hawaii, je le trouvai par 70^e 40, de latitude nord et 178^o 71, de longitude ouest. Il est impossible de dire jusqu'où cette terre s'étend au nord ; mais nous aperçûmes des pics de montagnes aussi loin que la vue pouvait s'étendre. J'ai appris du capitaine Bivén, du *Nautilus*, qu'il avait vu la terre à l'ouest de Herald-Island, par 72^e de latitude.

"Suivant toutes les apparences, la terre que j'ai vue est inhabitée, car il y avait une quantité de morses dans le voisinage. La côte paraissait plus verte que celle du continent asiatique et tout aussi habitable que la région de Point Barrow, sur la rivière Mackenzie, ou certaines parties de Groenland, qui se trouvent sous des latitudes plus au nord.

"Il existe, un peu à l'ouest du cap Jakut, un autre cap qui présente une singulière apparence. Le sommet et les versants sont couverts d'une immense quantité de colonnes, couchées ou perpendiculaires ; quelques-unes ressemblent à des pyramides ; d'autres sont plus larges au sommet qu'à la base. Le caractère du pays environnant qui ne présente pas de déclivités abruptes, mais qui est une plaine ondulée, ajoute à la singularité du spectacle que présentent ces pilastres. Ils ne forment pas une masse non interrompue, mais, au contraire, s'offrent en groupes de 15 ou 20, disséminés sur une large surface.

"Tandis que nous étions à l'ancre, le capitaine Phillips, du *Monticello*, vint à bord et attira mon attention vers une grande place noire qui se voyait sur le versant d'une montagne. Il pensait que c'était du charbon. Nous examinâmes avec le télescope, et sans rien affirmer, je dirai que si ce n'était pas du charbon, ça y ressemblait beaucoup. C'était brillant au soleil ; on aurait dit d'une place où il y au-

rait eu un dépôt de charbon. Cela pouvait avoir un mille et demi de long sur un demi-mille de large. Le sol environnant était couvert de végétation.

"Du 175^o au 170^o longitude est, il n'y a dans l'eau aucune apparence de vie animale. Nous n'avons vu ni phoques, ni morses, ni baleines, ni animaux d'aucune espèce. L'eau était aussi bleue qu'elle l'est vers le milieu de l'Océan Pacifique, quoique nous n'ayons jamais trouvé plus de quinze à dix-huit brasses à 40 milles de la terre."

Le nouveau continent a été baptisé par les baleinières du nom de *Terre de Wrangell*, en l'honneur du navigateur qui, le premier, en a fait pressentir l'existence.

La question de l'éducation est plus importante à nos yeux que les changements constitutionnels auxquels nos hommes publics se sont récemment essayés la main. Quelle que soit la forme du gouvernement l'éducation des masses sera toujours la pierre angulaire de la prospérité et du bonheur d'un peuple. Si nous en voulons une preuve, interrogeons au hasard et sous n'importe quel gouvernement le premier passant instruit et pauvre et demandons-lui s'il consentirait à perdre son instruction pour la richesse accouplée à l'ignorance, et si cet homme n'est pas dépravé par le vice ou l'ivrognerie il répondra infailliblement qu'il aime mieux rester pauvre et instruit. C'est dans son instruction que git pour lui le bonheur, et la prospérité n'est qu'une considération secondaire.

Voilà pour l'individu.

Quant à la masse, des citoyens l'instruction lui procure en même temps le bonheur et la prospérité, et partout où nous trouvons un peuple où l'éducation est le partage du grand nombre, là nous constatons l'aisance, le bonheur et la paix intérieure.

Les deux peuples les plus instruits de l'Europe, les Prussiens et les Suisses, jouissent de formes de gouvernement qui n'ont presque rien de commun. Chez le premier domine la monarchie tempérée chez le second la république démocratique et tous deux par des voies différentes sont parvenus à répandre largement l'instruction populaire. Cela prouve, comme nous le disions plus haut, que la forme du gouvernement est indifférente quant aux moyens qu'elle met à la disposition du peuple, pour acquérir de l'instruction.

Avec l'organisation actuelle de notre gouvernement local, il semble que tout concourt pour favoriser les progrès de l'éducation populaire et n'hésitons pas à dire que notre premier ministre, qui est en même temps surintendant de l'éducation et qui vient de faire un voyage, à nos dépens, pour étudier les systèmes d'instruction publique pratiqués en Europe, aura un compte sévère à rendre à nos contemporains et à nos descendants, s'il ne profite pas de tous ces avantages pour faire une large et profonde trouée dans l'ignorance qui prévaut au sein de notre population.

C'est notre conviction, mûrie dans l'étude comparée de ce que nous avons dépensé pour l'instruction publique et des résultats obtenus, que ces résultats sont loin d'être ce que la statistique devrait constater.

La cause de notre insuccès a déjà été signalée, mais sans porter la conviction dans l'esprit de nos gouvernants, Serons nous plus heureux en affirmant une vérité longtemps méconnue ? Nous en doutons. Toutefois nous aurons fait notre devoir, en attirant encore une fois l'attention publique sur la manière vicieuse dont les fonds publics ont été dépensés, en matière d'instruction.

Nous avons commencé à bâtir par les toits, en fait d'éducation. Nous avons chaque année consacré des sommes considérables au soutien des maisons d'éducation supérieure et nous n'avons donné que les miettes

de la table du riche à l'éducation élémentaire. Nous avons sous les yeux la statistique d'une année, qui peut servir d'appréciation à tout notre système d'éducation, car il a toujours été le même. Dans l'année dont nous parlons, nous avons donné \$88,000 à des institutions où 11,000 enfants riches recevaient une éducation supérieure, tandis que nous ne donnions qu'à peu près \$136,000 pour l'instruction de 116,000 enfants fréquentant les écoles élémentaires, c'est-à-dire que le coffre public contribuait à raison de \$2 par tête pour les élèves des collèges et seulement à peu près \$1.20 par tête pour les élèves des écoles élémentaires.

Il est étrange que l'on n'ait pas de suite compris les effets inévitables de cette distribution. D'un côté (écoles élémentaires) les maîtres ou maîtresses étaient si mal rétribués que l'enseignement n'aurait à lui que les malheureux trop ignorants pour vivre autrement, qu'en essayant d'enseigner ce qu'ils ne savaient pas eux-mêmes. Les enfants, après avoir passé quatre ou cinq ans sur les bancs de l'école, en sortaient à peu près comme ils y étaient entrés, ou sans être arrivés à ce point d'instruction qu'ils pussent savoir lire deux ou trois ans après. Les parents qui avaient été privés des moyens de s'instruire retrouvaient bientôt leurs enfants aussi ignorants qu'eux et ils ne voyaient plus dans les taxes des écoles qu'un moyen de faire vivre deux ou trois personnes dans leur localité.

D'un autre côté (éducation supérieure) les collèges subventionnés par l'état attirait chez eux, pour le prix de la pension seulement, une foule de jeunes gens qui perdaient dans les hautes études toute idée de songer à faire autre chose que des notaires, des médecins, des avocats ou des prêtres. Chaque année ces établissements dégorgeaient sur les villes une centaine de jeunes gens dont la dixième partie à peine était douée des qualités nécessaires pour embrasser une profession avec avantage pour eux et pour le pays. De là encombrement de toutes les professions, — insuccès pour les neuf-dixième, — misère pour un grand nombre et en définitive expropriation ou absorption par l'oisiveté et souvent par le vice.

Nous le demandons en toute franchise : est-ce un service à rendre à un enfant que de le détourner d'une humble carrière, où il aurait pu devenir un bon citoyen, sachant assez lire pour participer aux jouissances de la lecture, au milieu de ces travaux, et assez écrire pour améliorer graduellement sa position ; est-ce un service lui rendre de lui enlever cette modeste mais honorable position, pour l'initier aux poèmes d'Homère et de Virgile et ne lui donner en définitive que le tonneau de Diogène, sans son stoïcisme ?

C'est pourtant là ce que l'on fait depuis vingt ans.

Si nos ministres locaux veulent sérieusement se mettre à la besogne, dans la vue d'améliorer la condition de leurs compatriotes, ils ont assez de la question de l'éducation d'ici à quelques années. Ils ont presque tout à refaire.

Qu'ils commencent à bâtir par les fondations ; qu'ils s'occupent surtout et exclusivement de doter le pays de fortes écoles élémentaires. Ceux qui ont les moyens et le désir de donner une éducation classique à leurs enfants, n'ont pour le moment aucun besoin des secours, ni des préoccupations du gouvernement, — ils prendront bien soin d'eux-mêmes.

Deux choses sont nécessaires pour arriver à former de bonnes écoles élémentaires. 1^o payer les maîtres assez libéralement pour constituer la carrière de l'enseignement et y attirer des hommes instruits, qui y trouveront une existence pour eux et leur famille ; 2^o Distribuer dans les écoles des livres uniformes et préparés avec soin. Tout en apprenant à lire, l'enfant doit apprendre quelque chose

d'utile. Il est déjà assez vieux pour savoir que les couteaux coupent et les épingles piquent, — apprenez-lui autre chose qu'il ne sache pas déjà.

Et croyez-nous, si vous suivez notre humble avis, les statistiques du surintendant en diront plus dans cinq à six ans qu'elles n'ont constaté depuis vingt ans. — *Pays.*

Parlement Local de Québec.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

9 Janvier

La chambre s'ouvre à trois heures. On présente, des pétitions ; de la municipalité de Brandon, demandant à être annexée au comté de Joliette. De la compagnie de manufactures de Montréal, et du Québec Curling Club demandant à être incorporés. Des habitants du township de Weedon, demandant qu'on leur accorde une somme de \$1,100, pour être employée à achever certains chemins.

Des membres de la congrégation appelée *Catholic Apostolic Church*, dans le township de Hull, demandant qu'on leur accorde le droit de tenir des registres.

De la société historique de Québec, suppliant la chambre de lui accorder les \$1000 qu'elle a déjà reçus du dernier parlement du Canada.

De l'Hon M. Guévrémont, se plaignant de l'Élection de M. Beaudreau, pour le comté de Richelieu.

RAPPORTS DES COMITÉS.

On présente les rapports : Du comité permanent pour les dépenses contingentes, demandant qu'il n'y ait pas plus de vingt officiers non permanents, neuf copistes extra, six messagers permanents, vingt-cinq messagers extra, et quatre pages, d'appointer pour cette chambre. — Adopté.

Du comité permanent pour les Comptes Publics, demandant que le *quorum* soit réduit à cinq membres. — Adopté.

Du comité de l'Agriculture, la Colonisation et l'Émigration, demandant que le *quorum* soit réduit à sept membres. — Adopté.

L'hon. M. Chauveau fait motion secondé par M. Dunkin, que le Greffier de la Couronne en Chancellerie comparaisse devant cette chambre, demain, à trois heures, avec tous les documents relatifs à l'élection de Kamouraska. — Adopté.

A trois heures et demie, la chambre s'ajourne.

Québec 10.— La chambre se réunit à 3 heures. Des requêtes sont présentées contre les élections des membres pour Shefford et L'Islet ; de la société d'histoire naturelle de Montréal demandant la somme de 1000 piastres. La requête de l'évêque catholique de Montréal n'a pas été reçue, parcequ'elle n'était pas signée.

Des rapports présentés par le comité des chemins de fer et des canaux demandant que le *quorum* soit réduit à 7 ; par le comité des contingents acceptant la liste des employés, proposée par l'officier de la chambre, avec les salaires suivants : 8 écrivains extra, \$2.50 par jour ; les messagers extra, \$1.50 ditto ; serveurs, \$1.00 ditto ; les secrétaires de l'orateur \$700 par année. Un bill est présenté par l'Hon. M. Chauveau, concernant les décisions et le devoir de l'orateur de l'assemblée ; par M. Dunkin, concernant le département du trésor ; par M. Ouimet, concernant l'interprétation des statuts. Les papiers relatifs à l'élection de Kamouraska sont présentés à la chambre, qui ordonne de les faire imprimer.

M. Bellerose propose que l'officier obtienne d'une personne compétente, un état des chemins de l'île Jésus.

Comme on n'avait plus d'affaire immédiate, la chambre a ajourné à 3 heures.

M. Dunkin proposera lundi que la

chambre se réunisse en comité général pour régler le salaire des orateurs et des membres des deux chambres. La rumeur annonce que le gouvernement a l'intention de donner \$400 piastres aux membres, mais que ceux-ci demandent unanimement la somme de \$400. Les ministres auront probablement un salaire de \$4,000.

Québec, 13.—La chambre se rassemble à 3 heures. L'orateur donne avis que le comité général, chargé des élections contestées, se compose de MM. Bachand, Bellerose, Carter, Harwood, Hemming, Joly.

Des pétitions sont présentées, de la compagnie de chemin de fer à passagers de la cité de Montréal, demandant de nouveaux pouvoirs pour les protéger, de St. Joseph de Lévis, demandant des concessions de terre, et protection pour les colons; d'une compagnie demandant d'être incorporée; de la Corporation de Montréal, demandant la permission d'établir une maison de correction.

Sur réception de pétition contre l'élection pour le comté de Shefford, M. Carter proposa que ces pétitions ne fussent pas lues, parce qu'elles n'étaient présentées que le 15e jour de la session. Il s'efforça de démontrer assez longuement que la session avait commencé le jour de l'assemblée, et non celui où se lit le discours du trône, citant les statuts et plusieurs autorités anglaises.

M. Bachand prétendit que la session avait été ouverte par le discours du gouverneur. Il fut ajouté que les statuts ne laissaient en ce point aucune discrétion à la chambre, et que les jours devaient compter à partir du jour de l'assemblée.

L'Hon. M. Chauveau, secondé par M. Dunkin, propose que la chambre s'ajourne à demain, vu que le gouvernement a l'intention de donner son opinion.—Adopté.

M. Fortin a demandé si l'établissement des écoles d'instruction navale est compris dans les attributions de la Province de Québec, et le cas où il en serait ainsi, si l'intention du gouvernement est d'établir de telles écoles dans les ports de la Province de Québec.

L'Hon. M. Chauveau a répondu que tout ce qui a rapport à la navigation est laissé au gouvernement fédéral, qui est exempté de la question de l'éducation locale seulement. En Irlande il y a des écoles de navigation qui se rattachent aux écoles normales, dont les professeurs sont payés par le bureau de navigation. On ne sait pas ce que le gouvernement fédéral fera pour les frais de ces écoles, mais cette question sera prise en considération.

M. Tremblay a demandé si l'intention du gouvernement est de travailler à empêcher la division de la bibliothèque appartenant aux citoyens des provinces du Haut et du Bas-Canada, entre les provinces de Québec et Ontario.

L'Hon. M. Chauveau a répondu que la bibliothèque ne serait pas divisée; mais qu'une compensation serait accordée à la province de Québec pour ses droits à cette bibliothèque. Il a ajouté que les membres ne doivent pas se plaindre du manque de bibliothèque, vu qu'on a fait une grande diligence pour leur procurer les livres nécessaires sur les sujets parlementaires.

M. Benoit a fait remarquer que M. Simard a demandé si l'intention du gouvernement est de placer la bibliothèque des bureaux d'éducation dans les bâtiments du parlement, ou s'il a l'intention d'établir des inspecteurs d'école.

Ottawa 13.—L'Hon. M. Mitchell est attendu ici cette semaine. La nuit dernière un incendie a éclaté dans la maison en bois située au coin des rues Rideau et Sussex; le feu s'est répandu et a causé des dommages considérables. On suppose que c'est l'œuvre d'un incendiaire.

Toronto 13.—L'Hon. D. L. McPherson a été nommé arbitre pour la province d'Ontario.

La société de pourvoyeurs licenciés doit publier bientôt un journal, sous le nom de "The Spirit of the age."

La Gazette de Sorel.

Mercredi matin, 15 Janvier 1868.

TOUCHANTE RÉUNION.

Lundi, jour de l'anniversaire de la fête patronale de M. l'Abbé Hilaire Millier, Curé de Sorel, était aussi un jour de fête pour les citoyens de cette ville.

Vendredi, on avait décidé, spontanément, qu'à l'occasion de cette fête, une visite serait rendue à notre bien-aimé pasteur et qu'une adresse serait présentée par le Maire de la Ville, en même temps qu'un petit cadeau serait offert à M. Millier, comme un léger mais sincère tribut de respect et d'amitié.

C'est ainsi que, Lundi soir, un grand nombre des principaux citoyens s'étaient donnés rendez-vous à la résidence du Maire, d'où l'on partit vers 7 heures, pour le presbytère. En route, plusieurs Dames se joignirent aux MM. et, en arrivant au presbytère, le corps de musique de Sorel joua l'air national Canadien.

Au presbytère, le Maire lut l'adresse suivante :

A. M. L'ABBÉ HILAIRE MILLIER, CURÉ DE SOREL.

Vénérable Pasteur,

Je remplis en ce moment un des plus agréables devoirs de ma charge, en étant l'interprète des sentiments de respect et de haute estime qu'entretennent à votre égard les citoyens de Sorel, représentés ici, ce soir, par quelques-uns des principaux d'entre eux.

Nous saisissons, M. le Curé, l'occasion de l'anniversaire de votre fête patronale pour vous prier d'agréer nos hommages et les vœux les plus ardents que nous formons pour votre bonheur.

Ça toujours été avec un vif sentiment de douleur que nous avons vu l'état précaire de votre santé, mais je ne bats d'ajouter, que c'est avec un aussi vif sentiment de bonheur, que nous voyons, depuis quelque temps, l'amélioration de votre santé dont la conservation est si précieuse pour nous tous.

Nous supplions le dispensateur de toutes choses, d'exaucer nos vœux et de vous accorder bientôt un rétablissement complet, et nous avons tout lieu d'espérer que notre prière sera exaucée.

Telle doit être, ici bas, nous nous en flatons, la récompense due à votre zèle et à votre dévouement pour vos paroissiens!

Il pourrait paraître oiseux ou blessant pour votre humilité, de rappeler ici, M. le Curé, les preuves que vous avez maintes fois fournies de ce zèle et de ce dévouement, mais c'est pour nous un bonheur de les redire.

Qui d'entre nous ne se rappelle avec reconnaissance et admiration, le zèle et l'habileté que vous avez déployés et la grande générosité dont vous avez fait preuve, lorsque la providence, dans ses décrets impénétrables, a voulu éprouver les habitants de cette paroisse par la plus terrible des inondations, dont le récit déchirant, porté au loin par vous, a si fortement ému les âmes sensibles de nos compatriotes et a contribué, pour une si large part, à procurer des secours abondants pour le soulagement de tant et de si grandes infortunes!

Nous aimons aussi à nous rappeler que vous êtes le continuateur de l'œuvre du regretté M. Limoges, fondateur de l'Hôpital de Sorel, qui doit se réjouir au Ciel d'avoir été remplacé par vous!

C'est grâce à votre zèle, si l'Hôpital de Sorel a pu continuer d'être un refuge pour nos pauvres et si l'existence de cet abri de l'infortune est à jamais assuré!

L'existence du prêtre, M. le Curé, dans notre chère patrie, constitue notre vie et notre force nationale et nous nous faisons gloire de cela!

La présence du prêtre dans nos paroisses est le trait d'union entre les citoyens, à cause du caractère sacré dont il est revêtu et parce que nous lui décernons à bon droit le titre de premier citoyen.

Quelques-uns méconnaissent ou feignent de méconnaître ces vérités, mais l'immense majorité de nos compatriotes, n'a jamais cessé et ne cessera jamais, de le proclamer bien haut!

Voilà, M. le Curé, les motifs de notre présence ici, ce soir, autour de vous.

Daignez accepter le petit cadeau que nous avons pris la liberté de vous offrir, à l'occasion de l'anniversaire de votre fête patronale, comme un bien faible mais bien sincère marque de notre respect et de notre amitié personnelle.

Puisse encore de longues années à venir fournir à tous vos paroissiens l'occasion de vous renouveler l'expression de leurs respectueux hommages!

Daignez aussi accepter ceux des citoyens ici présents et en particulier ceux de votre dévoué paroissien.

G. I. BARTHE, Maire de Sorel. Sorel, 13 janvier 1868.

Bien que pris à l'improviste, M. le Curé chercha dans son cœur, comme il le dit, et ce ne fut pas en vain car il y trouva des paroles d'une éloquence touchante que nous regrettons de ne pouvoir pas reproduire ici.

Le cadeau des Dames consistait en un magnifique pain de Savoie, et celui des Messieurs, en une boîte ouvragée dans laquelle les citoyens avaient déposé \$150.

Association St. Pierre de Sorel.

Dimanche prochain les membres de cette association célébreront leur fête patronale. Il n'est pas besoin de dire que cette fête sera aussi solennelle, que possible. Le grand encouragement que cette société a obtenu depuis sa fondation, serait une raison suffisante pour engager les membres à donner à cette démonstration tout l'éclat possible. La société compte aujourd'hui au delà de deux cents membres. Le montant en caisse depuis moins de deux ans que l'association est fondée, s'élève au delà de douze cents piastres; les malades ont reçu à part de cela près de deux cents piastres durant le cours de cette année. Les immenses bénéfices que reçoivent les membres de l'association, devront encourager les personnes de cette localité et autres à s'enrôler sous la bannière de cette société prospère. Nous engageons tous les citoyens à se joindre aux membres, Dimanche, afin que la fête ait tout l'éclat désirable; Le soir comme on le verra par l'annonce publiée dans une autre colonne, il y aura discours et musique. Nous engageons donc tout le monde à faire pour le mieux en cette occasion, et nous espérons que ceux qui n'en ont pas encore fait partie de cette association viendront au plutôt s'inscrire.—Communiqué.

On lit dans le Courrier des Etats-Unis:

Des correspondances particulières de Londres, auxquelles nous attachons d'autant plus d'importance que nous en connaissons la source sérieuse, nous montrent la situation de l'Angleterre sous un jour peu favorable. Les alarmes que conçoit l'opinion publique, et que justifient d'ailleurs les violences et les audacieuses tentatives des féniens n'ont rien d'exagéré. Le gouvernement lui-même témoigne pour le triomphe des difficultés qui s'aggravent une confiance qu'il ne partage pas. La situation, en un mot, est, d'après nos correspondants, beaucoup plus tendue qu'on ne saurait le croire, et les mauvaises passions se développent en Angleterre avec un intensité redoutable.

La Bourse de Londres lutte contre plusieurs motifs d'inquiétude. A l'attitude des féniens, aux incertitudes que présente l'expédition en Abyssinie, vient se joindre la position embarrassée de la plupart des chemins de fer anglais. Non-seulement plusieurs de ces entreprises sont endettées, mais encore elles ont dépassé les facultés qui leur avaient été concédées par les bills du parlement, et se trouvent dès lors à bout de ressources.

ABYSSINIE.

Le Globe de Londres donne des nouvelles sur l'expédition d'Abyssinie. Tandis que les troupes anglaises s'avancent sans obstacle et que les chefs et les populations leur montrent des dispositions amicales, on annonce de l'intérieur que le roi Théodoros a détruit Debra Tabor par le feu, et qu'il est sur le point de marcher sur Magdala. Debra Tabor était la forteresse où le roi se tenait avec son armée pour se défendre contre les forces rebelles, et la moitié des prisonniers européens y étaient aussi renfermés. Les autres se trouvaient à Magdala à 100 milles de distance vers l'ouest.

D'après le Globe, il serait fort à craindre que le roi, dans un de ses accès de colère que rien ne peut maîtriser, n'eût résolu de faire une tentative pour s'emparer des prisonniers détenus à Magdala et qu'il n'essayât, dans ce but, de se frayer un passage à travers l'armée des rebelles.

On lit dans le Messager Franco-Américain:

Les tribunaux français vont avoir à juger un curieux et important procès. Le général Dix, au nom des Etats-Unis, actionne MM. Erlanger, banquier, Arman, député et armateur, Voruz, président de la chambre de commerce de Nantes,

en restitution de six millions de dollars, somme que ces messieurs auraient reçue des Etats confédérés du Sud, pour la construction des divers navires, qui, n'ayant pas été livrés, ont été plus tard vendus à la Prusse et autres Etats. Le cabinet de Washington prétend que les rebelles n'avaient pas le droit de disposer des deniers publics, circonstance que ceux qui ont traité avec eux ne pouvaient pas ignorer. De plus, les Etats-Unis réclament deux millions de dollars pour frais d'armement nécessités par l'envoi de bâtiments de guerre sur les côtes de France, afin d'empêcher les navires en question de prendre la mer.

Variétés.

—AFFAIRES MUNICIPALES.—Le rapport promis par le Maire sera publié dans La Gazette de Samedi, et Lundi ou Mardi prochain, il y aura à l'Hôtel-de-Ville, une assemblée publique à laquelle le Maire soumettra son rapport.

—THÉÂTRE.—N'oubliez pas la représentation des amateurs, vendredi—venez applaudir et rire avec—Jocrisse—Romeo et Marielle et L'auberge Pleine—à vendredi le 17.

—A une assemblée de la Société d'Agriculture du Comté de Richelieu, tenue à la Salle Publique de la Paroisse de Ste.-Victoire, le 26 Décembre, les messieurs dont les noms suivent ont été élus officiers pour l'année 1868.

Président.—J. A. Dorion, de St.-Ours; Vice-Président.—M. Magnan, de Ste.-Victoire; Secrétaire-Trésorier.—C. Harpin, de Sorel.

Directeurs.—M. M. Elzéar Aubuchon, de Sorel; Alexis Langevin, de St.-Roch, Jules Leboeuf, de St.-Ours, Narcisse Nadeau, de St.-Robert, Jean-Baptiste Naud, de St.-Marcel, Pierre Arpin, de St.-Ours, Alfred Rivard, de St.-Aimé.

Pour être Membres de la Chambre d'Agriculture.—MM. P. U. Archambault, B. Pomroy, Dr. J. C. Taché, Dr. J. Beaubien.

—LA TERREUR EN VIRGINIE.—On lit ce qui suit dans l'Examiner de Richmond:

« Les récits qui arrivent de presque toutes les parties du pays sont de nature à figer le sang dans les veines. Le plus beau pays qui soit sous le ciel est voué à la misère et à la ruine. Une contrée où toujours a régné l'abondance est devenue un enfer de pauvreté universelle. Une effroyable détresse s'étale partout, et l'âme famine commence à montrer son visage pâle, quoique nous ne soyons qu'au début de l'hiver. La masse des noirs ne se livre à d'autre travail qu'au pillage des granges et des basses-cours des blancs; le maïs et le bétail deviennent la proie des voleurs, organisés en bandes; trop nombreuses pour que leurs victimes puissent leur résister, et qui déjà se rendent formidables pour la force militaire. Une guerre de blancs et de noirs est imminente, et elle sera suivie d'un cortège d'horreurs. Ce sera une guerre de couleur, une guerre de caste, une guerre de bandits, une guerre de famine. Elle fera appel à toutes les passions et à tous les appétits. »

—UN FAIT REMARQUABLE.—Tous les jours on entend les vieillards dire qu'ils ont rarement vu autant de neige à cette époque de la saison. Réellement nous en sommes bien pourvus, et si elle continue à tomber avec autant d'abondance que pendant le mois de décembre dernier, il ne serait pas impossible que le beau soleil d'avril nous trouverait sinon enterrés au moins complètement en-neigés. Mais chose étonnante, tandis qu'ici nous nageons dans la neige, dans les Cantons de l'est au contraire, on soupire après la neige. Il n'en est pas encore assez tombée pour faire de bons chemins et les cultivateurs sont incapables, nous dit-on, de se rendre au bois. Nous pourrions leur vendre notre superflu.

—UNE FILLE SANS LANGUE QUI PARLE.—Le monde médical se préoccupe en Portugal du phénomène extraordinaire qui suit:

Une jeune fille âgée de quinze ans habitant la province d'Alentejo, est privée de sa langue, néanmoins elle s'exprime parfaitement, chante, s'acquiesce enfin de toutes les fonctions auxquelles cet organe participe.

Les médecins les plus en vogue, les savants s'empressent de visiter ce sujet merveilleux sans pouvoir expliquer ce trait étrange. A cette occasion, l'esprit portugais s'est donné libre carrière, et

voici le distique qu'un bachelier de Boimbre a composé:

« Non mirum elinguis mulier quod verba loquat; Mirum cum lingua quod taceat mulier! »

Ce distique a été ainsi traduit par un professeur français à Lisbonne:

« Qu'une femme sans langue ait encore du caquet! Le cas est assez vraisemblable, Mais qu'elle garde le tacet, Avec cet organe indiscret, C'est à coup sûr cela qui serait incroyable! Minerve. »

—UNE LÉGENDE.—Le 30 Octobre, à neuf heures du matin, un son de trompe s'est fait entendre sur la colline de Chetwode, annonçant que l'impôt du Rhyme allait être prélevé.

—Qu'est-ce que l'impôt du Rhyme? me demanderez-vous.

Il y a des siècles et des siècles qu'un seigneur de Chetwode, ancêtre du baronnet actuel du même nom, se mit à la poursuite d'un sanglier qui, depuis de nombreuses années ravageait le pays et jetait les habitants dans la plus grande consternation. Le pauvre chevalier combattit quatre heures contre l'animal sauvage et finit par le tuer. Ses vassaux reconnaissants l'appelèrent leur sauveur, et le roi d'Angleterre lui accorda certains privilèges, entre autres le Rhyme toll, c'est-à-dire le droit de prélever un impôt sur tout le bétail qui se trouvait dans le district, à partir du 30 octobre jusqu'au 7 novembre suivant.

Cette étrange coutume s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Au lever du soleil, disent les vieilles chroniques, un serviteur sonnait de la trompe devant l'hôtel-de-ville du manoir de Chetwode, puis sur le pont de Thornborough. Toute tête de bétail payait deux pence par bouche et un penny par pied. Le jour suivant, le bailli sonnait de la trompe à son tour et annonçait aux habitants des villes, villages et hameaux environnants que l'impôt n'était pas versé dans l'escarcelle du seigneur de Chetwode, le bétail deviendrait la propriété du noble chateleur. Aujourd'hui, les serviteurs de Sir John Chetwode sonnent de la trompe à neuf heures et non au lever du soleil et prennent deux shillings par vingt têtes d'animaux. Cet impôt était autrefois très élevé, mais depuis la formation du chemin de fer de Buckinghamshire, il est tombé insensiblement de 10 l. st. (500 fr.) à 4 l. st. (100 fr.). Sir John a vendu le droit du Rhyme toll moyennant une indemnité annuelle de 30 fr.

J'ajouterai qu'à un mille du manoir de Chetwode se trouve un mamelon entouré d'un fossé et appelé le "Bord's Pond" (l'étang du sanglier). La tradition prétend que c'est là que le brave chevalier avait immolé le féroce animal. En 1840, le tenancier actuel, voulant niveler le terrain, a découvert dans le centre du mamelon le squelette d'un énorme sanglier. Sir John Chetwode suppose que ce sont les restes de l'animal dont parle la légende, et il les conserve précieusement dans une des salles de son manoir.

Rhyme toll, existant en plein dix-neuvième siècle, est une de ces bizarres anomalies que nous présente si souvent la Grande Bretagne, qui n'a pas encore légalement abrogé la loi primitive qui permettait aux Anglais de vendre leurs femmes. (International.)

—Le nez d'Hippolyte Lucas, célébré par Banyville, a quelque rapport avec l'obélisque.

Un jour, il—pas le nez, Hippolyte,—jouait aux échecs avec Théophile Gauthier. Tout entier à son jeu, il oubliait qu'il avait un mouchoir dans sa poche et que le moment était venu de s'en servir.

—Mouchez-vous donc, lui dit brusquement son partenaire, qui n'a jamais pu souffrir les nez en éruption.

—Mouchez-moi vous-même, riposta Lucas avec flegme, mon nez est plus près de vous que de moi.

—Un médecin qui demeure dans le quartier du Palais-Royal, disait: —Je suis harassé; je viens de voir un malade au bout du faubourg Saint-Antoine, un autre près de Vaugirard, et un troisième à la barrière du Roule.

—Mais, docteur, lui répliqua-t-on, à voir comme vous parcourez Paris, tous vos malades sont donc à l'extrémité?

LECTEURS

Voyez et Lisez.

Roxton Falls, 28 sept, 1867.

M. M. Devins & Bolton,

Messieurs.—Je fais un devoir de proposer les qualités supérieures de vos Pastilles-à Vers végétales. Une de mes petites filles, âgée de onze ans, d'une santé délicate, était troublée de vers qui la fatiguaient

beaucoup et j'aime à certifier que vos Pastilles lui ont donné un soulagement immédiat.

Tous ceux de mes voisins qui en ont fait l'essai sont prêts à affirmer que vos Pastilles sont infaillibles pour la guérison des vers.

Notre, etc, (Signé,) E. ST. JACQUES.

547 TEMOIGNAGE DE TORONTO

EN FAVEUR DE LA SALSEPAREILLE DE BRISTOL

Toronto, C. W. 6 juillet, 1864.

Messieurs R. Wood & Frère, Droguistes.

Messieurs: Je crois nécessaire de vous faire part du bien que j'ai éprouvé de l'usage de la SALSEPAREILLE DE BRISTOL, que je vous ai achetée. J'étais tourmenté depuis plusieurs mois d'une affection de la peau, qui me faisait éprouver de grandes douleurs; mon visage était couvert d'une horrible éruption. Après avoir employé nombre de bouteilles d'autres remèdes sans aucun effet visible, je me décidai à essayer la SALSEPAREILLE DE BRISTOL. Après une seule bouteille les bons effets de la Salsepareille devinrent évidents. Je persévrai, et après avoir pris cinq bouteilles je fus parfaitement guéri. Vous avez mon autorisation pleine et entière de faire connaître aux propriétaires de cette précieuse médecine le grand bien qu'elle m'a fait.

JAMES TREGEAR, No. 22 Masonic Arms Hotel, West Market Sq

428 COMMENT VIVRE ET COMMENT MOURIR.

C'est une chose facile pour un malade de se donner la mort par des purgatifs minéraux aigus; mais il est également en son pouvoir de recouvrer la santé et la force en recourant au seul cathartique qui restaure les fonctions dérangées dans la digestion et qui expulse les conditions malsaines sans affaiblir le système. Dans les Pâtes sucrées de Bristol il trouvera ce grand desideratum qu'on cherche depuis un temps immémorial, mais en vain. Elles sont recommandées aux dyspeptiques, aux constipés, aux bilieux, aux mot à tous ceux, qui souffrent de maladies provenant de l'estomac, du foie ou des entrailles, comme un moyen de guérison permanente et immédiate. Dans toutes les maladies d'un caractère chronique (particulièrement dans les rhumatismes, les maladies du foie, l'hydropisie et la névralgie) ou dans celles dont les éruptions sont le caractère distinctif, la salsepareille de Bristol, pour enrichir et purifier le sang, peut être employée avec un avantage infinie avec les pâtes. Elles sont contenues dans des fioles et peuvent être conservées sous tous les climats.

Les Pastilles Végétales de Henry pour les vers Ne laissent aucun goût désagréable.

Les Pastilles Végétales de Henry pour les vers

Les Pastilles Végétales de Henry pour les vers

Les Pastilles Végétales de Henry pour les vers

Les Pastilles Végétales de Henry pour les vers

Les Pastilles Végétales de Henry pour les vers

Les Pastilles Végétales de Henry pour les vers

Les Pastilles Végétales de Henry pour les vers

Les Pastilles Végétales de Henry pour les vers

Les Pastilles Végétales de Henry pour les vers

Les Pastilles Végétales de Henry pour les vers

Les Pastilles Végétales de Henry pour les vers

Les Pastilles Végétales de Henry pour les vers

Les Pastilles Végétales de Henry pour les vers

Les Pastilles Végétales de Henry pour les vers

Les Pastilles Végétales de Henry pour les vers

Les Pastilles Végétales de Henry pour les vers

Les Pastilles Végétales de Henry pour les vers

Les Pastilles Végétales de Henry pour les vers

Les Pastilles Végétales de Henry pour les vers

Les Pastilles Végétales de Henry pour les vers

Les Pastilles Végétales de Henry pour les vers

Deccs.

A Nicolet, le 31 Décembre dernier, au Séminaire, Pierre Oscar Augusto St. Louis, âgé de 13 ans et 10 1/2 mois, fils de feu le capitaine Augustin St. Louis, de Sorel.

BULLETIN COMMERCIAL.

Marché Monétaire. Or..... 138 Argent..... 4 à 5 Greenbacks..... 28 à 29

Grande Fete Patronale

L'Association St. Pierre de Sorel. La Fête Patronale de cette Association aura lieu DIMANCHE le 19 courant.

La Procession se formera à 9 1/2 heures A. M., à l'Hôtel-de-Ville, pour se rendre à l'Eglise en défilant par les Rues Augusta et George en allant, et par les Rues Ramsay, Charlotte et Queen en revenant, jusqu'à la place du Marché.

ORDRE DE LA PROCESSION : Drapeaux Français et Anglais.

Elèves des Ecoles des Frères de la Doctrine Chrétienne avec Drapeaux.

CORPS DE MUSIQUE DE SOREL

Société St.-Joseph avec Drapeaux.

Société St.-Michel AVEC BANNIÈRES ET DRAPEAUX

Société St.-Pierre AVEC BANNIÈRES ET DRAPEAUX.

PRÉSIDENTS, VICE - PRÉSIDENTS, ETC., ETC.

Le soir, il y aura réunion des Membres des Sociétés à la Salle du Marché à 7 heures. Plusieurs discours seront prononcés. La Bande de Musique assistera. Les Membres devront avoir des Insignes.

CHARLES DORION, Président.

Sorel, 14 Janvier 1868.



Vente par le Sheriff.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tel quementionnés plus bas. Toutes personnes ayant exercé à cet égard, des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du Code de Procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire ou afin de charge, ou autre opposition à la vente excepté dans le cas de Venditioni Exponas, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS DE TERRIS. Cour Supérieure pour le Bas-Canada, du District des Trois-Rivières.

Sorel, à savoir JOHN BLACK- No. 590, WOOD FORSYTH, Ecuyer, ci-devant de St. Léonard sur Mer, dans le Comté de Sussex en Angleterre, actuellement de Warwick, en Angleterre, et al.; demandeurs, contre JOHN PHILIPPE PAGE, cultivateur, résidant en la paroisse de St. Gabriel de Brandon, dans le District de Richelieu, défendeur, et ALEXIS LESIEUR DESAULNIERS, Ecuyer avocat, demandeur par distraction de frais savoir: Une terre située dans la paroisse de St. Gabriel de Brandon, dans la Seigneurie de Lanauidière, dans la concession St. David, conte-

nant environ trois arpents huit perches et cinq pieds de front, sur environ trente-trois arpents de profondeur; tenant devant au Lac Maskinongé, on profondeur aux quarts de lots du township de Brandon, d'un côté à Maxime Aubin et d'autre côté à François Rémi Tranchemontagne, avec maison grange et autres bâtisses y érigées; à distraire de la dite terre un emplacement possédé par l'Eglise Anglicane et une chapelle sus érigée, avec le cimetière; le tout tel qu'actuellement enclos, formant un demi arpent en superficie.

Pour être vendue à la porte de l'Eglise de la dite paroisse de St. Gabriel de Brandon, le QUATRIEME JOUR du mois de FEVRIER prochain à midi. Le dit Bref rapportable le vingtième jour de Février prochain.

M. MATHIEU, Sheriff.

Bureau du Sheriff Sorel, 14 Janvier 1868.



Sheriff's Sale.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all Oppositions to withdraw, to annul, to secure charges, or other oppositions to the sale except in cases of Venditioni Exponas, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; Oppositions for payment may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS DE TERRIS.

Superior Court for Lower Canada of the District of Three-Rivers.

Sorel, to wit: JOHN BLACK- No. 590, WOOD FORSYTH, Esq., formerly of St. Leonard sur Mer, in the County of Sussex, England, now of Leamington, in the County of Warwick, England, et al., plaintiffs; against JOHN PHILIPPE PAGE, yeoman, residing in the parish of St. Gabriel de Brandon, in the District of Richelieu, defendant, and Alexis Lesieur Desaulniers, Esq., Advocate, plaintiff par distraction de frais, to wit: A land situate in the Parish of St. Gabriel de Brandon, in the Seigniorie of Lanauidière, in the St. David concession, containing about three arpents eight perches and five feet in front by about thirty three arpents in depth; joining in front to the Lac Maskinongé, in rear to the quarter lots of the township of Brandon, on one side to Maxime Aubin, on the other side to François Rémi Tranchemontagne, with house, barn and other buildings thereon erected; to be excepted from the said land, an emplacement possessed by the English Church and a Chapel thereon erected, with the cemetery, the whole as now enclosed forming half an arpent, in superficies.

To be sold at the Church door of the said parish of St. Gabriel de Brandon, on the FOURTH day of FEBRUARY next at noon. The said writ returnable on the twentieth day of February next.

M. MATHIEU, Sheriff.

Sheriff's Office, Sorel, 14th. January 1868.

AVIS.

Abonnez-vous à "La Gazette de Sorel", publiée deux fois par semaine et à meilleur marché que tous les autres journaux bi-hebdomadaires du Canada. \$2 seulement, payables d'avance, sinon \$2.50.

PROFITEZ DE L'OCCASION!!!

Votre Mémoire Vivra! Si vous vous rendez à l'Etablissement de PHOTOGRAPHIE de T. NETTLETON. NO. 1 RUE DU ROI—SOREL. VIS-A-VIS LE MARCHÉ.

C'EST le meilleur Etablissement, Entre Québec et Montréal, pour se procurer des PORTRAITS supérieurs. Et c'est le seul endroit dans les campagnes où votre portrait peut être pris suivant tous les goûts et de toute grandeur, depuis le plus petit jusqu'à la grandeur naturelle et aussi bien, sous tous les rapports, que dans les meilleurs établissements des grandes Cités, et au même prix. Des portraits de personnes distinguées et de charmantes vues sont aussi en vente à son Etablissement.

T. NETTLETON, Photographe—Sorel. 5 Décembre 1867—lan.

ENVOIS AMERICAINS,---SCOMPTES.

DÉPARTEMENT DES FINANCES

Douane, Québec, 6 mars 1865. IL est ordonné par l'Hon. Ministre des Finances que désormais des avis hebdomadaires soient publiés et fournis aux Collecteurs des Douanes, au sujet du taux de l'escompte alloué sur les envois américains, lequel doit être en proportion du prix de l'or, tel que représenté par l'Echange, à un taux égal à celui-ci. Ces avis doivent être publiés chaque samedi dans la Gazette du Canada.

R. S. M. BOUCHETTE.

DÉPARTEMENT DES FINANCES,

Ottawa, 4 Janvier 1868.

EN conformité à l'ordre susdit, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré être maintenant de 25 par cent, lequel pourcentage de réduction sera continué jusqu'au prochain avis hebdomadaire et s'appliquera à tous les achats faits aux Etats-Unis durant cette semaine.

R. S. M. BOUCHETTE.

Liste des Lettres

Non réclamées au Bureau de Poste de Sorel, durant le mois de Decemb. 1867.

- Amiot Hubert Laforet Joseph
Boivin Joseph Lamontagne Gilb.
Barette Alexis Laporte Louis
Boucher Tailleur Lavallée Narcisse
Cournoyer Joseph Morin Renaud
Contois Xavier Mouceau Marie
Cournoyer Marie Morin Hotellier
Cournoyer Pierre Montour Maurice
Cournoyer Lucie Paul Joseph
Cournoyer Maxime Paul Louis
Cardin Pierre Pelouquin Pierre
Champagne Joseph Provencal Margue.
Castonguay Pierre Pelouquin Hippolyte
Cournoyer Narcis. Provencal Louis
Doherty Mathieu Petit Félix
Duhuis Philomène Récollet Marie
Dion Frs. Raymond Olivier
Diloir Narcisse Rondeau Js.
Ethier Pierre Salois Félix
Giguère Capt. Vincent Edouard
Gauthier Charles Vincent Théodore
King Miss Jane Voyer Jean
Latour Mary Anne Wood Sophia
Lesieur Olivier

A. A. LORD, Dép. Mre. P Sorel, 11 Janvier 1868.

Bateau à Vapeur

A VENDRE.

MM. ST. LOUIS, FRANCOEUR & CIE, vendront par encan public, VENDREDI, le 31 Janvier courant, le Vapeur CHAMPLAIN, à l'endroit où il est actuellement, dans le Port de Sorel. Les conditions seront données lors de la vente.

D'ici au 31 on pourra acheter le dit Vapeur de gré à gré en s'adressant au Soussigné

F. ST. LOUIS. Sorel, le 10 janvier 1868.

La Minerve et le Journal de Québec sont priés de reproduire.

100 Rames

DE PAPIER À ENVELOPPER, de toutes qualités, à vendre à la Librairie de "La Gazette."

A MM. LES NOTAIRES.

Comme nous avons en mains un assortiment considérable de formules pour Notaires, nous les offrons en vente à la Librairie de "La Gazette de Sorel," à vingt-cinq par cent de diminution. 25 septembre 1867.

NOUVEAU MAGASIN ET NOUVELLES MARCHANDISES

MAGASIN AUTREFOIS OCCUPE PAR J. H. WRIGHT, PLACE DU MARCHÉ. SOREL

Le soussigné informe le public de Sorel et des environs, qu'il a ouvert un nouveau magasin, et qu'il a reçu un assortiment considérable de Marchandises Sèches du dernier goût. Il est amplement fourni D'Indiennes, Coton jaune, Shirting, Casimir noir, et il vend des habits confectionnés dans tous les goûts, ainsi que des Chaussures, Chapeaux, Casques, etc.

Ayant pris pour devise: Débit rapide et petits profits, il vend ses effets au plus bas prix possible, défiant de pouvoir s'en procurer de meilleurs nulle part à aussi bon marché. BONNES INDIENNES de 11 cts à 18 cts. COTON JAUNE de 9 cts. à 16 cts FLANELLE, toute laine, 20c

Venez voir et vous serez convaincu vous même que c'est le magasin ou vous pouvez acheter aux conditions les plus faciles. JOHN CARO.

SOREL, 18 Septembre 1867.

MOULIN A FARINE ET A SCIER, A VENDRE.

Le Soussigné vendrait son moulin situé sur la seconde rivière du Pot-au-Bourre, dans la Paroisse de Sorel. La machinerie est de première classe. Elle consiste en une grande Scie ronde encadrée en fer et en fonte; d'une échasse et moulange menée par deux roues d'eau en fer et en fonte, patentées par Tyler, de quatorze pieds et demie de diamètre. Adressez-vous au soussigné résident au moulin et vous recevrez les conditions, qui sont bien faciles.

JAMES ALLEN. Sorel, 18 Déc. 1867.—lan.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864 ET SES AMENDEMENTS.

Sieur Octave Lachance, Marchand de la paroisse de St. Gabriel de Brandon, District de Richelieu Failli.

Les Créanciers du dit Failli sont par les présentes notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, Syndic sous signé et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

G. I. BARTHE, Syndic Officiel. Sorel, 27 Déc. 1867—4 i.

A vendre.

CALENDRIER et ALMANACH à la librairie de la Gazette.—1m.

Chambre des Notaires DU DISTRICT DE RICHELIEU.

La prochaine Assemblée des Membres de cette Chambre se tiendra au Palais de Justice en la ville de Sorel, LUNDI, le 20 Janvier prochain à 10 Heures A. M.

J. B. L. PRECOURT, Sect. C. N. D. R. Sorel, 24 Décembre 1867—5i.

A LOUER.

Possession au 1er Mai prochain.

LE QUAI

—des Héritiers Wurtele A SOREL. S'adresser à A. C. WURTELE, Agent. Rivière David, Déc. 1867.

REDUCTION DE PRIX.

HISTOIRE DES ABENAKIS, 1 Vol. de 660 Pages. PAR L'ABBE J. A. MAUREAULT. Le prix de vente est réduit de \$1.50 à \$1. A vendre chez tous les Libraires du Canada et à la Librairie de La Gazette de Sorel. 7 Octobre 1867.

For Sale

A large variety of books, history and literature prayer books nicely bound, for sale at the Sorel Gazette LIBRARY, at moderate prices.

— A L S O —

Paper of every description, pens, ink, a large variety of furniture for office, pocket books, cash books, journal s, day books, time-keepers etc., etc.

MÈRES SAUVEZ VOS ENFANTS!

IL N'Y A PLUS DE VERMIFUGES! On ne se sert plus D'HUILES EMPOISONNÉES On n'emploie plus ces POUDRES NAUSEABONDES Dont la vue seule cause tant de dégâts aux enfants qui sont troublés par les vers.

LES PASTILLES-A-VERS VÉGÉTALES DE DEVINS

Sont les seules que nous puissions recommander: c'est la préparation la plus simple, la plus sûre et la plus efficace que l'on puisse administrer pour la destruction des Vers.

Voici un résumé de leurs qualités supérieures Elles sont purement végétales, Elles sont agréables au goût et à la vue, Elles sont faciles à administrer, et Leur efficacité est sans parallèle

Dans les milliers de cas où elles ont été employées les résultats les plus satisfaisants ont été obtenus et les parents s'impressionnent d'eux-mêmes de prouver leur supériorité incontestable sur tous les autres remèdes. Un autre avantage d'une importance majeure est celui-ci: on peut les donner à prendre aux enfants les plus délicats et en très bas-âge sans crainte d'aucuns résultats fâcheux.

AVIS IMPORANT.—Le succès immense qu'ont obtenu ces PASTILLES a fait surgir nombre d'imitations frauduleuses, nous prions donc les acheteurs de s'assurer qu'on ne leur vend pas un article falsifié. Les vrais PASTILLES-A-VERS recommandés ci-haut sont estampillés "DEVINS" et sont mises en boîtes de TRENTE PASTILLES avec les directions au loy et ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre. On peut se les procurer chez tous les principaux Droguistes de la ville, et en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON, CHIMISTES. Près le Palais de Justice Montréal. 12 octobre—30 hm E. P. Q. K.,

A VENDRE.

UN Magnifique MOULIN à Scier et un Moulin à Farine contenant trois Moulanges, ainsi qu'un Moulin à Bardeaux, Scies rondes pour déloger le bois et faire la latte. Le TOUT est situé à un mille et demi de l'Eglise de St. Guillaume d'Upton.

—DE PLUS :— 120 Arpents de terre attenant au moulin. Conditions faciles; Un tiers comptant et le reste de la somme à long terme. S'adresser sur les lieux à LEON DESSERT. St. Guillaume d'Upton, 27 Nov, 1867—3 m

PILULES VÉGÉTALES SUCRÉES DE BRISTOL



LE GRAND REMÈDE POUR TOUTES LES MALADIES DU FOIE ET DE L'ESTOMAC et des Intestins. Renfermées dans des fioles de verre et garanties pour Se conserver dans tous les Climates

Ces pilules sont préparées expressément pour opérer de concert avec le roi des purgateurs du Sang, le SALSEPARILLE de Bristol, dans toutes les affections provenant d'humeurs vicieuses ou d'un sang impur. Les malades les plus abandonnés ne doivent pas se désespérer. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMÈDES, des maladies considérées jusqu'ici comme incurables disparaissent promptement et d'une manière permanente. Dans les maladies rhumatismales, ces Pilules sont le remède plus sûr le plus prompt et le meilleur qui ait jamais été préparé. On doit y recourir sans tard

Dyspepsie ou Indigestion, Maladie de Foie, Constipation, Hémorroïdes, Maux de têtes, Hydropisie.

Depuis bien des années, ces Pilules sont employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec plus grande confiance qu'on les recommande à ceux qui souffrent. Elles sont composées d'Extraits de Baumes Végétaux les plus coûteux les plus purs et les plus excellents en raison leur prix élevé. La combinaison de leurs propriétés médicinales est telle que, même dans des maladies invétérées et graves, où d'autres remèdes avaient complètement échoués, ces Inles extraordinaires ont effectué des cures promptes et radicales.

DEVINS & BOLTON, HENRY, SIMPSON & Co., Montréal. Agents pour le Canada, et en vente chez les Pharmaciens accrédités. Sorel, 11 Mai 1867.

A Vendre.

UNE MAISON située dans une Bonne place de commerce cette ville. Conditions faciles. S'adresser au Bureau de la Gazette de Sorel. Sorel, 30 Novembre 1867—3 i.

A Vendre.

Un assortiment varié de TAPISERIE, à la LIBRAIRIE de La Gazette, —AUSST— Un grand nombre de Livres de toiles et de littérature, bien reliés et à bas prix, français et anglais.

THE Lancashire Insurance Company FIRE & LIFE OF MANCHESTER, England.

Capital:—Ten millions Dollars. Invested in Canada \$100,000.

Fire & Life Insurances effected on liberal terms. Life Policies issued on whole life and endowment plans at rates consistent with security.

WILLIAM HOBBS, Gen. Agt. Corner Place d'Armes and Notre Dame Street MONTREAL.

WILLIAM KELLY,—Agent For the County of Richelieu. 4 Janvier 1868.—un.

Madame Reneur

Tout en remerciant ses amis et le public en général, pour l'encouragement libéral qu'elle en a reçu, l'honneur de les informer qu'elle a constamment en mains un assortiment considérable et varié d'objets de goût et de fantaisie tels que :

Joujoux pour enfants, Perles de toutes sortes, Fil, Boutons, Tapisseries, etc. Et de plus un assortiment de cadeaux pour le jour de l'an, des plus variés et des mieux choisis, et autres articles trop nombreux à détailler.

Madame Reneur informe de plus les dames qu'elles pourront faire estamper chez elle, toute espèce de broderies en braid et en fil, sur toile, coton, soie, velours et laine. Le tout à des prix très réduits. Elle espère, par l'attention qu'elle portera à satisfaire le public, mériter une part de son patronage.

MAGASIN EN FACE DU MARCHÉ. Avant d'aller ailleurs, visitez l'établissement de Mme. Reneur. Sorel, 7 Décembre 1867.—3m

ON Trouvera Constamment

L'Établissement de "La Gazette de Sorel" LES ARTICLES SUIVANTS:

Livres de Prières et de Piété, du meilleur choix; Livres de Littérature, d'Histoire, Français et Anglais; Fournitures d'Écoles et de Bureau; Livres de Récompenses, Papiers et Enveloppes de toutes sortes; Papier à Envelopper, Atlas divers de Géographie, Cahiers d'Écriture, avec Exemple et sans Exemple, Encre Noire Rouge et Bleue, Plumes, Crayons de mine, Crayons d'Ardoise, Porte Plume, Ardoises, Méches pour Cire à cacheter, Crayons à manche d'argent, d'ivoire, etc. Pains à cacheter. Papier à Dessin, Cahiers de Dessin. Papier de Couleur, de Soie et de Coton, pour Fleurs, Papier Argenté et Doré. Gravures et Images de toutes grandeurs. Des Secrétaires, Chapelets, Médailles, Cocos pour Chapelets. Albums à Photographies. Blancs de Billets. Musiques. Cartes à jouer. Images Encadrées. Livres Blancs de toutes espèces, Pass-Books, Objets de Fantaisie pour Dames et Messieurs. Cahiers de Musique. Papier à Journaux, Journaux d'École. Affiches pour Maisons, Magasins et Bureaux. Boîtes à Enveloppes, Calendriers de toutes sortes. Boîtes de goût. Médillons, Jeux de Dames. Jeux de Loto. Plumes d'Oie Blancs pour Notaires, Avocats, Cours des Commissaires, Juges de Paix, Municipalités, Partier pour copier. Tapisseries. Cordons et Rabans pour Bureaux, Élastiques. Musique, Papier pour Musique. Bill Leadings. Venez, vous verrez et vous achèterez quelque chose dont vous aurez besoin.

Dépot de Poêles

DE LA RUE CRAIG, No. 526 (Près de la Côte de la Place d'Armes.) Poêles à Charbon Brillant pour Passages de Albanian do Northern Light do Railroad Poêle à salin pour bois ou charbon Poêles de Cuisine à Charbon de Polar. Poêles de Cuisine à Bois "Standard Poêles à Bois "Royal Cook" Avec Plaques et Tuyaux à Eau, etc., etc. MEILLEUR & CIE. 4 octobre 1865

FORGE

Augusta Portelance RUE CHARLOTTE—SOREL

Là où l'on se procure le meilleur ouvrage à Sorel à des prix modérés et à des conditions libérales. Ainsi que du Charbon de première qualité. Du fer de toutes espèces ainsi que de l'acier.

Le soussigné tout en remerciant le public de Sorel et des environs pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, annonce qu'il a bien mérité pour faire tout espèce d'ouvrage en fer tels que :

MACHINES de meilleure qualité, Ferrures pour bateaux à vapeur, Moulins, etc. et tout ce qui est nécessaire aux bâtiments, et en général, tout espèce d'ouvrage de fer garanti de meilleure qualité possible. Il se flatte de pouvoir mériter une large part de son patronage public. AUGUSTIN PORTELANCE Sorel 16 Octobre 1862.—

Mode d'Hiver Pour 1868.

Ensigne Place MOUTON Noir, Sorel.

A. BOUCHER, Tailleur, Sorel 13 Août 1864.

W. LUNAN, BOULANGER, CONFISEUR ET ÉPICIER EN GROS ET EN DÉTAIL RUE DU ROI, SOREL.

SOUVENEZ-VOUS DU MAGASIN ACHALANDÉ Sorel 22 Janvier 1862.—12 Avril 59

W. LUNAN, BAKER, CONFECTIONNER & GROCER WHOLE SALE & RETAIL. KING STREET SOREL Remember the Old Stand

Joseph Moisan, Ferblantier. RUE AUGUSTA—SOREL. (En face du Marché.)

M. Moisan prend la liberté d'informer ses pratiques et le public en général, qu'il a acheté la part que M. L. Lavallée avait dans son magasin de ferblanterie, et qu'il est toujours prêt à servir les demandes, comme par le passé.

Il espère que le bas prix et la promptitude avec laquelle il servira les demandes, méritent une part de l'encouragement du public. N'oubliez pas la place, rue Augusta, en face du marché Sorel. JOSEPH MOISAN Sorel, 3 Oct. 1867.—3m

ODOUS KALLUNTERIOS

L'EMBELEISSEUR DES DENTS. Cette agréable préparation pour les dents ne contient pas d'acide ou autres ingrédients défectueux. Ne vous laissez pas effrayer par le nom. Demandez l'EMBELEISSEUR DES DENTS et vous ne pouvez prononcer le mot grec. Vous trouverez que

L'ODOUS est la préparation la plus agréable connue pour lever les dents. ESSAYEZ-LE.

POUR LES DENTS ET LES GENCIVES. NETTOIE LES DENTS, BLANCHIT LES DENTS, DURCIT LES GENCIVES ET DONNE UNE BONNE ODEUR A LA RESPIRATION.

J. A. BARNES, Dentiste. "J'ai expérimenté et analysé avec soin l'ODOUS KALLUNTERIOS et j'ai trouvé qu'il ne contient rien de défectueux pour moi un plaisir de le recommander au public comme une excellente et sûre préparation. C. W. WEBB, Dentiste. "Ayant examiné les ingrédients qui composent l'ODOUS KALLUNTERIOS, je le considère comme un bon article pour la conservation des dents et des gencives. C. BARNES, Chirurgien-Dentiste." Les précieuses médecines ci-dessus sont à vendre dans toutes les Pharmacies et les Magasins de la Province du Haut et du Bas-Canada, et si aucun marchand de votre lieu ne les a, adressez-vous à BARNES, HENRY & CO. 513 et 515, Rue St. Paul, M

ELIXIR Balsamique Végétal de M. H. DOWNE. La meilleure, la plus complète, la plus sûre et la plus infatigable médecine qui existe contre la toux. Il a été la première médecine du peuple depuis plus de 33 ans. Il est le remède des FAMILLES de millions de familles. Ayez-le toujours en main, car son usage fait à propos vous sauvera plus d'une douleur et plus d'une nuit.

Usez de cet Elixir qui durcit et qui ne trahit pas. Je certifie que ma femme a été guérie pendant plus de trente ans affligée d'une toux incessante qui ne cessait que lorsqu'elle se couchait. Elle a été guérie par ce remède. Après avoir à peu près tout essayé, un de mes amis m'engagea à essayer l'Elixir Balsamique de Downe et je vous assure que son usage a produit les meilleurs résultats. Elle peut maintenant sortir de la maison et s'occuper des affaires du ménage, ce qu'elle n'avait pas fait depuis six ans. Je le recommande sincèrement comme la meilleure médecine pour la toux qui ait jamais été mise devant le public sans exception. JOSEPH SPRAGUE. Duxbury, Vt., 21 Mars 1859.

Hubert Drolet, CARROSSIER.



Tout en remerciant ses pratiques pour l'encouragement qu'il a eu jusqu'à aujourd'hui, prend la liberté d'informer ses amis et le public en général que malgré le déplorable incendie qu'il vient d'éprouver il continuera d'avoir une variété de VOITURES D'HIVER et D'ÉTÉ, COUVERTES, AVEC SOUFFLET, WAGONS, etc., etc., des mieux finies et d'après les modèles les plus élégants et les plus nouveaux. Il a déjà pris et fait arrangements pour satisfaire toutes ses pratiques et espère que l'encouragement du public et de ses amis de partout ne lui fera pas défaut. Il fera aussi toutes espèces de voitures à ordre et suivant le goût des personnes qui les demanderont. Le tout à des prix modérés et comme toujours aux conditions les plus libérales.

SI VOUS VENEZ A SOREL POUR ACHETER UNE VOITURE, N'OUBLIEZ PAS L'ANCIENNE BOUTIQUE DE Hubert Drolet Sorel 3 Janvier 1866.



CANADA STONE & MARBLE HYDRAULIC WORKS. ROBERT FORSYTH, Importer and Manufacturer of MARBLE AND GRANITE MONUMENTS & HEAD STONES. Flaggings, Ohio Building Stones and Grindstones, St. Gabriel Lock, No. 552 William Street MONTREAL. Cabinet Makers and Plumbers' Mareil made to any Pattern. All kinds of Stone and Marble Floor Tiling. EDW. O'HEIR, Agent.—Sorel. Sorel, 9 Février 1867.—un

G. I. Barthe, AVOCAT, RUE DU ROI—SOREL. G. I. Barthe, SYNDIC OFFICIEL. Pour le District de Richelieu. Sorel, 23 Décembre 1865.

G. I. Barthe, OFFICIAL ASSIGNEE. For the District of Richelieu. Sorel 23rd., December 1865.

GAULTIER & BRASSARD, AVOCATS. BUREAU, RUE PHIPPS, SOREL. M. Brassard suit régulièrement le circuit de St. François du Lac et de Drummondville. Sorel, 14 nov. 1863.

Olivier et Armstrong, AVOCATS. Bureau vis-à-vis le Palais de Justice, Sorel. M. Armstrong, réside à Sorel, M. Olivier à Berthier mais il exerce à Sorel et us les Samedis, depuis 9 heures à 2 usqu'à 3h p. m. L. A. OLIVIER, JAMES ARMSTRONG Sorel 3 Août 1865

S. LAPALME, NOTAIRE. Coin des Rues Augusta et Elizabeth Sorel, 13 Janvier. 1866.

W. H. CHAPDELAINE, NOTAIRE. Rue King, en face du Bureau de La Gazette de Sorel. Sorel, 22 Juin 1867.

H. ST. LOUIS, NOTAIRE PUBLIC. A transporté son bureau dans sa nouvelle bâtisse, Rue George, seconde porte du coin des Rues George et Phipps. Résidence privée première porte du coin. Sorel, 13 Octobre. 1866.

N. CASAUBON, NOTAIRE. Résidence au Bureau de La Gazette de Sorel. Sorel, 13 Décembre 1865.

P. BEAULAC, Huissier du Banc de la Reine et Huissier de Cour Supérieure, District de Richelieu. Sorel, 11 août 1866.

GENEREUX & BRUNELLE, HUISSIERS ET AGENTS COLLECTEURS. Bureau à Berthier (Ville). J. A. E. GENEREUX & E. BRUNELLE. Nov. 1867.

ST. LAWRENCE Classical & Commercial School ESTABLISHED IN 1863. EDWD C. ALLEN Proprietor and Master Sorel, Sept 15th 1866

Royal Insurance Company. Capital.....£2,000,000 stg. Is one of the largest companies in the world, has ever been distinguished for the promptitude and liberality of its settlements. Liverpool and London and Globe Fire and Life Insurance Company. CAPITAL.....£2,000,000 stg. THE undersigned is prepared to effect Insurances at either of the above company as a Low Rate as is taken by any first class company. JAMES MORGAN, Agent. Sorel, 7 Mai 1865.

Etablie en 1832. LA Salsepareille DE BRISTOL En grande Bouteille d'une quart.



Le Grand Purificateur du Sang L'usage en est surtout recommandé pendant le printemps et l'été. Quand le sang est épais la circulation gênée, et les humeurs du cors rendues malsaines par les lourdes et grasses secrétions des mois d'hiver. Ce détergent, inoffensif quoique puissant nettoie toutes les parties du système, et doit être employé tous les jours comme

Boisson de Régime. par tous ceux qui sont malades, ou qui veulent prévenir la maladie. C'est la seule préparation naturelle et simple pour la guérison durable des cas les plus dangereux et les plus enracinés de Scrofules ou Mal du Foie, de plaies anciennes, de Boutons, de Tumeurs, d'Abscess, d'Ulécères, et de toutes sortes d'Eruptions Scrofuleuses. C'est aussi un remède sûr et infailible pour la Gâtarrhe, l'Impétigo, les Dartres, la Teigne, le Scorbout, la "Syphilis ou Mal Vénéreux", les Tumeurs et les Affections Névralgiques, la Détérioration Nerveuse et Générale du Système, la perte de l'Appétit, la Langueur, les Étourdissements, et toutes les Affections du Foie, les Fièvres intermittentes, les Fièvres Bilieuses, les Frissons, la Fièvre lente, et la Jaunisse.

Garantie la plus puissante et la plus pure Préparation de VÉRITABLE SALSEPAREILLE DE HONDURAS qui soit mise en vente.

C'est le meilleur, et, en réalité, le seul remède sûr et infailible pour la guérison de toutes les maladies résultant d'un état vicié ou impur du sang, ou de l'usage excessif de Mercure. Les malades peuvent s'assurer qu'ils n'y a pas la moindre parcelle de substance MÉRURIELLE MERCURIELLE, ou autre substance vénéneuse dans ce remède. Il est parfaitement inoffensif, et peut être administré aux personnes qui sont arrivées au dernier degré d'affaiblissement et de maladie, et aux enfants les plus jeunes, sans leur faire le moindre mal. On trouve des indications détaillées sur la manière de prendre ce précieux remède autour de chaque bouteille. DEVINS & BLTON, HENRY, SIMPSON & Co., Montréal, agents pour le Canada et en vente chez tous les pharmaciens accrédités. Sorel 1 Mai 1867.

The! The! The! ACHETEZ VOTRE THÉ DIRECTEMENT DES IMPORTATEURS.

La Compagnie de "Marchands de Thé" de Montréal, venant de recevoir une grande quantité de thé vert et noir, appellent l'attention des Marchands, Hôteliers et autres à visiter leur établissement. Les acheteurs de thé en gros sauveront de l'argent en achetant directement des Importateurs. Tous ordres pour Boîtes de 25 livres et au-dessus seront mis à toutes stations de Rail Road en Canada sans frais de transport. Les acheteurs demeurant au-delà des stations du Rail Road, voudront bien envoyer leurs demandes par la malle, et ils n'auront pas de transport à payer jusqu'à la station la plus prochaine. Le Thé sera envoyé immédiatement après réception d'un ordre contenant de l'argent par la malle, ou dans toutes autres places où l'argent pourra être collecté par un homme autorisé à le faire.

Nous ne chargerons pas de discompte sur l'argent comptant. Nous ne vendrons pas moins de 25 lbs, l'emballage du thé noir étant par boîte de 25 lbs, 50 lbs, 90 lbs et de 100 lbs, le thé vert, étant par boîte de 60 à 80 lbs: Des qualités de thé qui ne sont pas mentionnées dans cette annonce sont vendues à aussi bon marché que les autres. La compagnie est décidée de tenir une vente régulière sur le marché de Montréal où toutes les qualités et les prix seront visibles.

BLACK TEA. COMMON CONGOU, Broken Leaf, Strong Tea,.....\$0.45 Fine flavoured new season, do,..... 0.55 Excellent full flavoured, do,..... 0.75 Sound oolong,..... 0.45 Rich flavoured do,..... 0.60 Very fine do. do,..... 0.75 Japan,..... 0.58 Very fine do,..... 0.75

GREEN TEA. Twankay, Common,.....\$0.38 Fine do,..... 0.55 Young hyson,..... 0.60 Fine do,..... 0.75 Superfine and very choice,..... 1.00 Fine Gunpowder,..... 0.85 Extra superfine do,..... 1.00 Reductions made to buyers of Five Chests and upwards. Il y a des réductions pour ceux qui héitent cinq caisses et plus 15 août 1867—1an.

Liment du Vermont. "Je me suis servi du Liment du Vermont pour les maladies des yeux et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison." W. BALWIN. "La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIMENT." W. GIBSON. "Je m'en suis souvent servi pour les maladies des yeux et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison." W. BALWIN.

A Vendre A LA LIBRAIRIE DE LA "Gazette de Sorel."

DÉBATS Parlementaires (Edition française) Sur la Question de la Confédération des Provinces de l'Amérique du Nord. 1 Vol. in quarto de 1027 pages. Prix \$2.00 FOR SALE AT THE LIBRARY OF THE SOREL "GAZETTE."

PARLEMENTARY Debates on the Subject of Confederation of the British North American Provinces. (English Edition). 1 Vol. in quarto of 1027 pages. Price \$2. Sorel, 6th July 1867—6m.

FONDÉE EN 1812. Compagnie d'Assurance LANCASHIRE Contre le Feu et sur la Vie. Autorisé par Acte du Parlement. CAPITAL—DIX MILLIONS STERLING. Sécurité déposée en Canada \$100,000. WILLIAM HOBBS,—Agent. No. 16, Rue St. Jean.—MONTREAL. WILLIAM KELLY,—Agent Pour le Comté de Richelieu. 4 Janvier 1868.—un.

La Gazette de Sorel Journal Bi-Hebdomadaire, publié le MERCREDI ET SAMEDI de chaque semaine.

TAUX DE L'ABONNEMENT. Pour douze mois, si payé en s'abonnant.....\$2.00 Pour six mois, do do..... 1.00 CEUX QUI NE PAYENT PAS D'AVANCE 12 mois.....\$2.50 6 mois..... 1.25

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés de donner avis en refusant la Gazette à leur bureau de Poste à l'expiration de leur semestre. Il sera aussi nécessaire d'acquiescer les arrérages s'il y en a.

Toutes Correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur, attachées et munies d'une signature responsable. Toutes correspondances d'une nature personnelle, seront considérées comme annonces et chargées à tant la ligne.

Tarif des Annonces. Les annonces sont tolérées sur type BREVIER. La 1re insertion, par ligne.....\$0.8 Les insertions subséquentes par lignes..... 0.3 Une annonce d'une colonne avec condition, pour l'année..... \$50.00 Une annonce d'une colonne (avec condition, pour 6 mois..... 30.00 Une annonce d'une colonne avec condition, pour 3 mois..... 18.00 Adresse d'affaire de 2 à 5 lignes par semaine..... 4.00 Toute annonce sans condition, sera insérée jusqu'à contre-ordre, à 8 cts. et 1/2 fois la ligne. Et tout ordre pour discontinuer une annonce doit être fait par écrit. Un accord sera pris pour une diminution libérale. G. I. BARTHE, Propriétaire. Sorel, 13 août 1867.